

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ICOSAH SARLU »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA CITE
ALLIANCE, Lot 288, Ilot 33

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 03/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ICOSAH SARLU »

Objet :

- Bureau d'études;
- Constructions des immeubles;
- Rénovations des bâtiments;
- Achat-vente immeubles, de terrains urbains et ruraux;
- Travaux public, reprofilage de route ;
- La prise de participation sous toutes ses formes dans toutes entreprises ;
- Intermédiation financière et courtage de valeur mobilière en Afrique ;
- La création, la location, l'achat, la vente, l'exploitation directe ou indirecte de tous immeubles bâtis ou non nécessaires aux activités ci-dessus et à l'agrandissement de la société en général ;
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution en gros, demi-gros ou en détail de marchandises de tout genre, de toutes matières et de tous matériaux, appareils, denrées, produits ou sous-produits autorisés, de toute nature, de tous matériels et équipements pour tous usages, se rapportant à l'objet principal.
- Et, généralement, toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ;
- Négoces, commerce général et intermédiation

commerciale ;

- Prestations diverses

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA CITE ALLIANCE, Lot 288, Ilot 33

Dirigeant(s) M COULIBALY ADAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-01564 du 14/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11605/GTCA/RC/2023 du 14/02/2023

